

la conférence au courant de toute situation grave qui pouvait se présenter, en soumettant des rapports spéciaux indiquant les mesures qui pourraient être jugées appropriées. En plus, j'estime que si la Commission n'est pas unanime à propos d'un rapport, elle devrait présenter un rapport majoritaire et un rapport minoritaire et, au besoin—quand aucun membre de la Commission ne peut s'entendre avec l'un ou l'autre de ses collègues—chaque commissaire devrait avoir le pouvoir de présenter son rapport.

J'aimerais aborder ici un aspect particulier du problème que pose l'obligation d'assurer à la Commission l'usage d'un équipement suffisant et approprié pour lui permettre d'accomplir sa tâche. Je suis sûr qu'on connaît bien mes vues à ce propos, mais j'insiste de nouveau pour dire que le mandat de la Commission devrait stipuler que tout l'équipement dont elle aura besoin lui sera fourni et qu'elle aura le contrôle exclusif de cet équipement. C'est un sujet auquel devraient, à mon sens, s'attacher les deux coprésidents de la conférence. On a tergiversé assez longtemps et maintenant, j'estime qu'il est tout à fait ridicule de proposer aux membres de la Commission d'essayer de quémander, d'emprunter et de voler aux Laotiens eux-mêmes cet équipement, sans compter que cela mettrait les commissaires dans une situation intenable. A cette fin, la Conférence devra également pourvoir aux fonds nécessaires au fonctionnement de la Commission. A l'heure actuelle, l'Inde a consenti, sauf erreur, à fournir une somme de \$200,000, mais, autant que je sache, il n'a pas été question du financement à la Conférence et c'est l'Inde qui fait les frais. Je répète que cette question du financement est de toute première importance et que toutes les délégations qui participent à la conférence doivent y songer.

Il y a une dernière considération à laquelle la conférence devra s'arrêter. C'est la cessation de l'activité de la Commission. Quelles que soient les dispositions que prendra la conférence, il est important, je pense, de laisser à la Commission même la discrétion de déterminer le moment où ses services ne seront plus requis. De plus, bien entendu, la Commission devrait avoir la latitude voulue pour adapter son activité aux circonstances.

Je termine, monsieur le Président, en soulignant de nouveau qu'il est pressant que la conférence s'organise de façon à travailler constamment et avec ordre à la conclusion d'accords sur des textes précis. Ce qui presse maintenant, c'est de donner un élan vers la conclusion d'un accord. La conférence siège déjà depuis près de cinq semaines. Nous n'avons pas siégé durant les trois ou quatre premiers jours—les distingués délégués se souviennent que nous attendions tous le moment

de commencer—mais demain, nous aurons terminé cinq semaines de séances et nous n'avons pas encore obtenu de biens grands résultats. Comme je l'ai dit, la conférence n'a même pas réglé la simple question de l'équipement fondamental de la Commission, dont je devrai parler un autre jour.

J'y insiste, le Canada a abordé les problèmes de la Conférence de manière à aider le pays en cause à s'assurer la neutralité et la stabilité, ainsi qu'une indépendance authentique, à aider un pays que déchirent des luttes intérieures et sur lequel s'exercent des pressions de l'extérieur. Tout ce que nous demandons à la Conférence c'est d'appuyer la Commission du Laos et de lui permettre de s'acheminer plus rapidement, beaucoup plus rapidement, vers l'entente qui mettra fin à la tragique situation qui règne dans ce malheureux pays.

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE
SUR LE LAOS, LE 21 JUIN 1961

Le 15 juin, j'ai soulevé la question de l'équipement pour la Commission internationale au Laos et j'ai proposé que trois avions et trois hélicoptères soient immédiatement mis à sa disposition. Le lendemain, le 16 juin, les coprésidents ont reçu des offres d'équipement des gouvernements de la France et des États-Unis. Ces offres étaient contenues dans des lettres que les coprésidents ont reçues des deux délégations et que l'on a fait circuler à titre de documents de la Conférence. Vous remarquerez que ces offres comprennent trois hélicoptères mis à l'usage de la Commission, de même que des avions légers et la France offrait en outre le personnel nécessaire au fonctionnement des appareils et d'autres équipement.

Toutefois, les deux coprésidents se sont rencontrés le même jour et ont eu l'idée, si je puis employer cette expression familière, idée qui m'a été communiquée et selon laquelle chaque nation membre de la Commission devrait s'enquérir séparément auprès de son Commissaire au Laos sur la possibilité d'obtenir l'équipement des parties qui s'affrontent au Laos, en d'autres termes, des Laotiens. Sur le coup, j'ai trouvé cette idée pour le moins étrange, étant donné les deux requêtes unanimes—je répète, requêtes unanimes—que la Commission avait déjà formulées pour obtenir de l'équipement et vu les offres déjà reçues. Néanmoins, avec l'espoir que les coprésidents se hâteraient d'agir, j'ai consenti à envoyer un message au Commissaire canadien au Laos, pour lui demander si les parties laotiennes pouvaient fournir des moyens suffisants de transport et autre équipement. Monsieur le président, j'ai maintenant reçu la réponse de